

Compte rendu du comité technique des DDI du 7 février 2017

Le comité technique des DDI, qui s'est tenu le 7 février dernier, abordait les points suivants :

- projet de circulaire portant organisation du temps de travail en DR(D)JSCS (reporté en attendant le vote au CTM Jeunesse et Sport) ;
- plan d'action interministériel relatif aux services déconcentrés en charge de la concurrence, consommation et répression des fraudes (CCRF) ;
- projets de secrétariats généraux communs aux DDI (Sarthe, Eure-et-Loir) ;
- point d'étape sur le transfert budgétaire des politiques de sécurité et de circulation routières au ministère de l'Intérieur (intervention en séance du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer).

Ce comité technique houleux a été marqué notamment par une suspension de séance visant à préparer une résolution commune. Adoptée à l'unanimité des organisations syndicales siégeant au CT des DDI, elle se prononce :

- contre la poursuite des expérimentations de fusion de SG de



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

DDI, préfigurant le basculement des agents sur le BOP 333 et le transfert à terme en préfecture ;

– contre le décroisement individuel des agents assurant les missions sécurité routière au 1er janvier 2018, préfigurant la disparition des compétences techniques mobilisables et le transfert des missions en préfecture ;

– contre la poursuite, en l'état, du plan d'action interministériel CCRF, portant les germes d'une plus grande désorganisation de l'exécution des missions sans répondre à aucune problématique.

Compte rendu intégral : [Compte rendu CT DDI 2017 02 07](#)